

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 juillet 2018 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**18-07-266**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**18-07-267**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2018.

ADOPTÉE

**18-07-268**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 12-06-2018 au 08-07-2018  
nos M1698 à M1708 & A44530 à A44565 2 061 703,22 \$

- En date du 11-06-2018  
nos A44346, 44357, 44400 & 44450 1 522,21 \$

- dépôts salaires des périodes 201823 à 201827

ADOPTÉE

18-07-269

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 09-07-2018 1 185 975,29 \$  
nos A44566 à A44750

ADOPTÉE

18-07-270

**Autorisation d'une avance de paiement à l'office municipal d'habitation**

ATTENDU la demande de paiement anticipé de la part de l'Office Municipal d'Habitation;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser une avance à l'Office Municipal d'Habitation, soit la somme de 8 000 \$, représentant la moitié de 10% du déficit prévu, plus 2 500 \$ de supplément de loyer, et ce sans délai.

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers – Club de patinage artistique de Princeville** - Dépôt

**Dépôt d'un bilan financier – Maison des jeunes La Fréquence** – Dépôt

**Dépôt d'états financiers – Organisme de récupération alimentaire et de service Saint-Eusèbe** – Dépôt

18-07-271

**Ratification de l'embauche d'un étudiant au service des travaux publics**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier l'embauche par Dave Leclerc, directeur des Travaux publics, de Maxime Beaudoin effective en date du 3 juillet 2018 au poste d'étudiant au service des travaux publics.

QUE les conditions d'embauche de l'étudiant au service des travaux publics soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

18-07-272

**Ratification de l'embauche d'une étudiante au service des loisirs**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier l'embauche par Étienne Couture, coordonnateur aux loisirs, de Laurie Desrochers effective en date du 18 juin 2018 au poste d'étudiante au service des loisirs.

QUE les conditions d'embauche de l'étudiante soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

18-07-273

**Fermeture des services administratifs – semaine du 30 juillet 2018**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que les services administratifs de la Ville de Princeville seront fermés au public la semaine du 30 juillet au 3 août 2018;

ADOPTÉE

18-07-274

**Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ regroupement Estrie-Montérégie**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les Cités et Villes et à la Solution UMQ, la ville de Princeville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la ville de Princeville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires Inc. en conséquence ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la ville de Princeville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la ville de Princeville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la ville de Princeville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la ville de Princeville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la ville de Princeville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

QUE la ville de Princeville accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉE

18-07-275

**Séminaire de l'ATPIC**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu que le conseil autorise Pierre Bouffard, préventionniste en sécurité incendie, à participer au séminaire de l'Association des Techniciens en Prévention Incendie du Québec qui aura lieu à Chicoutimi du 13 septembre au 15 septembre 2018;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce séminaire, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

18-07-276

**Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructures sur la rue St-Henri.**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructures sur la rue St-Henri.

ADOPTÉE

**Dépôt – Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructures sur la rue St-Henri**

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructures sur la rue St-Henri, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-07-277

**Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour le remplacement d'éléments d'éclairage public**

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour le remplacement d'éléments d'éclairage public.

ADOPTÉE

**Dépôt – Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour le remplacement d'éléments d'éclairage public**

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour le remplacement d'éléments

d'éclairage public, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-07-278

**Proposition d'échange de service avec Saint-Rosaire pour les rangs 6, 7 et 8.**

ATTENDU la proposition d'entente de services du village de Saint-Rosaire relativement à l'entretien hivernal des Rangs 6, 7 et 8;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter la proposition du village de Saint-Rosaire :

- La Ville de Princeville effectue l'entretien hivernal des rangs 7 et 8 Est situés à Saint-Rosaire, pour une distance totale de 3 km;
- Le village de Saint-Rosaire effectue l'entretien hivernal du rang 6 ouest situé sur le territoire de princeville, pour une distance de 3.8 km;

QUE cette entente soit à titre gratuit de part et d'autres;

QUE cette entente se renouvelle automatiquement jusqu'à nouvel ordre;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

18-07-279

**Resurfacement de la Rue Bélanger**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer à Construction et Pavage Portneuf Inc. le contrat de fourniture d'enrobé bitumineux pour la réfection de la rue Bélanger :

- Enrobé ESG-14, PG58-34 28,15 \$ / 475 T.M. (approx.)

Pour un total approximatif de 13 371,25 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

18-07-280

**Autorisation de paiement – Travaux sur le 12<sup>e</sup> Rang Ouest**

ATTENDU le décompte progressif no 1 des travaux de pavages de l'appel d'offres AO17-VR-03 sur le 12<sup>e</sup> Rang OUEST préparé par Michel Carignan, directeur de l'urbanisme, révisé en date du 28 juin 2018;

ATTENDU la déduction permanente à venir étant donné le non-respect du devis par l'entrepreneur;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement maximal de 20 449,99 \$ à Sintra Inc. Région Centre-du-Québec pour le décompte progressif no 1 aux travaux susmentionnés.

Modification

Par la résolution 18-09-356

Que cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-319 Décrétant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection du 12<sup>e</sup> Rang Ouest.*

ADOPTÉE

**Désignation toponymique de la nouvelle caserne incendie** - Remise

**18-07-281**

**Adhésion 2018 à COPERNIC**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adhérer à COPERNIC pour la période 2018-2019 au coût de 100 \$.

ADOPTÉE

**18-07-282**

**Aide financière - ORASSE**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 5 500 \$ à l'Organisme de Récupération Alimentaire et de Services Saint-Eusèbe pour l'année 2018.

ADOPTÉE

**18-07-283**

**Vente d'un terrain résidentiel – 25 rue Simard**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à 9296-5243 Québec Inc., représenté par Steve La-roche, ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 167 (25 rue Simard) du cadastre du Québec pour le prix de 26 788,33 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**18-07-284**

**Demande CPTAQ – Ferme du Biron**

ATTENDU que la demanderesse Ferme Du Biron inc. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation de morceler la propriété agricole afin de séparer la partie érablière située sur une partie des lots 4 308 438 et 4 308 439 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie de 12,19 ha;

ATTENDU que cette propriété se situe en zone agricole, et que cela nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU que les deux entités créées seront toujours exploitées activement;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'usage autre que l'agriculture de projeté dans cette demande;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage No 2017-316 de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

18-07-285

**Travaux de correction du terrain – 35 rue Simard**

ATTENDU que lors de l'excavation d'un terrain résidentiel vendu par la Ville en vue de l'implantation d'une résidence, des anomalies importantes ont été découvertes dans le remblai du terrain;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE le conseil ratifie la décision du directeur général de procéder à la correction du terrain par excavation et remplacement du remblai;

QUE le conseil autorise la trésorière à payer la somme de 19 834,50 \$, plus les taxes applicables, à Excavation Bois-Francis Inc. pour les travaux de machinerie effectués, le tout financé par un transfert budgétaire des revenus de taxes supplémentaires.

QUE le conseil autorise la trésorière à payer la somme de 6 737,75 \$, plus les taxes applicables, à Excavation Bois-Francis Inc. pour le matériel utilisé, le tout financé par un transfert budgétaire des revenus de taxes supplémentaires.

QUE le conseil autorise la trésorière à payer la somme de 300 \$, plus les taxes applicables, à Excavation Bois-Francis Inc. pour les travaux remplissage, le tout financé par un transfert budgétaire des revenus de taxes supplémentaires.

QUE le conseil souligne que l'offre d'achat de ce terrain stipule que la Ville n'est aucunement responsable de l'état du sol et ce même conseil précise que cet acte ne peut en aucune façon être interprété comme une admission de responsabilité de la Ville de Princeville et que ces actions correctrices ont été posées uniquement par équité et afin d'éviter une escalade judiciaire entre l'acheteur et la Ville.

ADOPTÉE

18-07-286

**Offre de partenariat publicitaire – Chevaliers de Colomb**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'acheter une page de publicité au coût de 100 \$ dans le programme annuel des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

18-07-287

**Aide financière – Maison des Jeunes La Fréquence**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser à la Maison des jeunes La Fréquence une aide financière de 12 500 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

**Offre de partenariat publicitaire – AGÉPA - refusé**

18-07-288

**Demande d'aide financière – Centraide Centre-du-Québec**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que de verser à Centraide Centre-du-Québec une aide financière de 1 000 \$ pour sa campagne de financement 2018.

ADOPTÉE

**Gratuité de terrain sportif – Équipe de balle TZ** - refusé

18-07-289

**Programme fonctionnel et technique Centre-ville Princeville**

ATTENDU l'offre de services professionnels en aménagement de la firme B3 Inc. datée du 28 juin 2018 concernant la mise en œuvre d'un cadre de référence pour le projet « Centre-ville 2020 authentiquement familial »;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de services professionnels en aménagement pour le projet « Centre-Ville 2020 authentiquement familial » à la firme B3 Inc. pour un montant total de 21 000 \$, plus les taxes applicables;

D'Autoriser la trésorière à verser le tiers des honoraires prévus au contrat à l'achèvement de chacun des trois volets prévus au contrat.

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-07-290

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire